

15/12/11

Communiqué de presse

A L'OCCASION D'UNE REUNION AVEC LA PRESIDENCE POLONAISE, LE COPA-COGECA A ACCUEILLI FAVORABLEMENT DE NOMBREUX ELEMENTS FIGURANT DANS LES PROPOSITIONS SUR LA POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT RURAL, MAIS A MIS EN GARDE CONTRE LE PROJET DE REEXAMEN DU REGIME D'AIDE AUX ZONES DEFAVORISEES

A l'occasion d'une réunion de haut niveau avec la Présidence polonaise, le Copa-Cogeca a accueilli favorablement de nombreux éléments figurant dans les propositions de la Commission européenne sur la politique de développement rural au titre de la nouvelle PAC. Il s'est toutefois montré très préoccupé par les intentions de la Commission de réexaminer le régime d'aide aux zones défavorisées.

Cette question a d'ailleurs été soulevée par les Ministres de l'agriculture. Lors d'une discussion avec le Ministre polonais Marek Sawicki à Bruxelles, le Président de la Cogeca, Paolo Bruni, a indiqué: « Le secteur agricole en Europe employant 40 millions de personnes, nous sommes satisfaits que la Commission souhaite que le développement rural contribue à la stratégie Europe 2020 pour la croissance ».

Le Secrétaire général du Copa-Cogeca, Pekka Pesonen, a par ailleurs déclaré: « Nous saluons en particulier le fait que l'on passe d'une approche par axe à une approche thématique dans les propositions sur la politique de développement rural. Nous pensons que cette approche donnera plus de flexibilité aux Etats membres et aux régions qui pourront tenir compte de leurs spécificités. Nous appuyons également les autres mesures, telles que les assurances, destinées à protéger les agriculteurs contre les risques. Ces mesures sont plus importantes que jamais étant donné que les agriculteurs sont exposés à une plus forte volatilité sur le marché, à de nouvelles maladies végétales et animales et plus fréquemment aussi à de mauvaises conditions météorologiques. Nous saluons également le nouveau partenariat européen pour l'innovation qui réunira les agriculteurs, les conseillers agricoles et les chercheurs. Nous sommes toutefois extrêmement préoccupés par le réexamen du régime d'aide aux zones défavorisées car certaines régions risquent de perdre leur statut de zone défavorisée alors que d'autres seront considérées comme telles. Nous invitons instamment les Ministres à tenir compte des mesures proposées par notre organisation et par le Parlement européen ».

Et d'ajouter: « Nous avons également de sérieux doutes quant aux propositions visant un verdissement supplémentaire de la PAC étant donné qu'elles menacent la viabilité économique des agriculteurs. L'un des principaux défis qui, selon nous, guette non seulement l'Europe, mais également le monde entier consiste à comprendre comment garantir une production suffisante pour répondre à la demande croissante, tout en veillant à ce que cette production soit respectueuse de l'environnement et qu'elle contribue à une économie plus résiliente au climat. C'est ce que nous qualifions de « croissance verte » et c'est pour cette raison que nous avons demandé l'introduction de mesures visant à promouvoir la croissance verte. Il pourrait par exemple s'agir de mesures aidant les agriculteurs à utiliser leurs ressources de manière plus rationnelle (utilisation réduite d'eau, d'énergies fossiles et d'engrais), à l'instar de l'agriculture de précision. Les agriculteurs voient ainsi leurs coûts diminuer, ils maintiennent leur production et ils contribuent à la protection de l'environnement. Il pourrait également être question de mesures visant à encourager l'utilisation de résidus pour la production de bioénergie. Nous demandons l'introduction d'un article spécifiquement consacré aux mesures de croissance verte dans le cadre du développement rural. De tels articles spécifiques existent par exemple pour le bien-être des animaux, la qualité ou pour l'agriculture biologique. Nous nous félicitons par ailleurs des 7 articles spécifiques à la sylviculture ».

Le Président de la Cogeca, Paolo Bruni, s'est également rallié aux voix demandant une politique de promotion européenne plus ambitieuse et a souligné le rôle essentiel de cette politique dans la future PAC. « Les mesures de promotion doivent également être intensifiées tant sur le marché intérieur que sur les marchés des pays tiers. Dans le contexte d'un marché toujours plus marqué par la concurrence, l'UE doit consolider ses mesures de promotion tant sur le marché intérieur que sur les marchés de pays tiers, afin de maintenir et de développer ses parts de marché et pour garantir que les consommateurs soient correctement informés concernant les normes de production européennes élevées, telles que les exigences en matière de bien-être des animaux ou encore les normes très strictes en termes de qualité, que les importations ne sont pas tenues de respecter. La simplification des procédures administratives devra également constituer une priorité lors de la prochaine réforme de la politique européenne de promotion ».

M. Bruni a salué le nouveau rapport de la Commission européenne qui analyse l'impact des règles communautaires en matière de transport des animaux sur le bien-être animal. « Ce nouveau rapport révèle que les règles régissant actuellement le transport des animaux ont eu un impact positif sur le bien-être des animaux. Conformément au point de vue du Copa-Cogeca, le rapport souligne qu'une meilleure mise en œuvre des règles actuelles reste un défi de taille. Le Copa-Cogeca se réjouit de voir que le rapport confirme le fait que les règles européennes actuelles en matière de transport des animaux ont eu un impact positif sur le bien-être animal depuis 2005. Nous avons certaines des normes en matière de bien-être les plus élevées au monde et il est bon de le reconnaître. Nous sommes également satisfaits de constater que la Présidence polonaise partage notre point de vue selon lequel une meilleure mise en œuvre est nécessaire avant d'envisager l'élaboration de nouvelles exigences législatives. Étant donné que le marché intérieur européen et la libre circulation des biens constituent l'un des principaux piliers de l'Union européenne, il est essentiel de garantir une application complète de la législation au niveau européen ».

Le Copa-Cogeca a remercié M. Marek Sawicki pour son travail en tant que Président en exercice du Conseil « Agriculture ».

Pour de plus amples informations, veuillez contacter :

Pekka Pesonen

Secrétaire général

Tél.: +32 2 287 27 27

Pekka.Pesonen@copa-cogeca.eu

Amanda Cheesley

Press Officer

Tél. portable: + 32 474 840 836

amanda.cheesley@copa-cogeca.eu

CDP(11)9973:1
